

4C-BTP : bureau 2010



De gauche à droite : Jean-Dominique Pailler, Henri Maillot, Pascal Jeanneau, François Maillot, Pascal Pévrier, David Venza, Frédéric Boutet.

Membres fondateurs du 4C-BTP, par ordre alphabétique des noms de famille,

Frédéric Boutet

Créateur d'entreprise dans le solaire photovoltaïque en 2005 en région toulousaine (31), Frédéric Boutet a découvert l'existence des caisses en septembre 2008 à l'embauche du premier salarié, lorsqu'il a reçu un bulletin d'adhésion. « *Un bulletin d'adhésion pour un organisme social m'est apparu louche : soit tout le monde en a besoin et on est affilié obligatoirement par solidarité comme au Pôle emploi, soit on en a pas forcément besoin et il faut adhérer pour en faire partie. Mais les deux en même temps, ce n'est pas possible* ». Il a alors découvert les articles de Rue89, puis téléphoné à François Maillot et en suivant, il a immédiatement décidé de ne jamais adhérer à la caisse de congés de Toulouse. Tout naturellement, il se retrouve parmi les fondateurs de ce collectif pour que cela cesse.

Pascal Jeanneau

Dans la menuiserie avec son entreprise de 12 salariés, Pascal Jeanneau considère qu'il n'a jamais adhéré à la caisse de congés. Ayant racheté l'entreprise dans laquelle il travaillait, Pascal Jeanneau s'est trouvé confronté à la caisse de congés de Nantes en 1996 qui décréta qu'il s'agissait d'une succession et que donc, il adhérerait automatiquement à leur association. En 1998, Pascal Jeanneau a arrêté de payer la caisse. Au tribunal, on lui a donné trois mois pour payer. Mais « *le juge m'a*

expliqué que si j'avais demandé deux ans, il me les aurait accordés ». En 2005, rebelote : il arrête de cotiser, ce qui lui vaut des passages au tribunal de commerce. « *Ils nous refusent les quittances subrogatives malgré un jugement du tribunal de commerce de Saintes* ». Pascal Jeanneau, maintenant presque habitué d'être mis au tribunal par la caisse de congés, se souvient du juge aux Prud'hommes : « *Il y en a marre de ces caisses !* ». Décidé à faire émules, il soutient des confrères qui ont cessé de payer.

Henri Maillot

C'est en tant qu'associé dans une entreprise du bâtiment qu'Henri Maillot a découvert le manque à gagner provoqué par les cotisations versées un an à l'avance aux caisses de congés, le gérant déclarant à tous les salariés que si ces caisses n'existaient pas, il pourrait leur donner plus et les congés seraient plus facile à gérer. Henri Maillot a été poursuivi en diffamation par la caisse de Limoges (87) et l'Union des Caisses de France pour avoir écrit dans un petit journal que les caisses ressemblaient à des « *associations de malfaiteurs* ». La plainte n'a pas aboutie et "*nous avons appris au passage que les caisses s'auto-proclamaient "administrations publiques" ce qui est archi-faux et qui a été dénoncé par le juge*". Aujourd'hui salarié chez Eiffage, Henri Maillot n'hésite pas à dire à ses collègues et à sa hiérarchie qu'il faut que cesse ce système qui présente des caractéristiques rencontrées habituellement dans les organisations mafieuses.

François Maillot

Selon ses propres termes, François Maillot est « *ouvrier dans l'industrie de la banque-assurance* », par ailleurs associé dans une entreprise de menuiserie soumise au diktat de la caisse de congés de Limoges (87). François Maillot est celui qui a livré le sujet à Rue89. « *J'ai découvert que c'était une association loi 1901, que les lois et décrets qui les régissent étaient inconvencionnels et inconstitutionnels. C'est pourquoi je fais partie des fondateurs de ce collectif.*» François Maillot est l'artisan à l'origine de plusieurs requêtes qui feront peut-être condamner la France en Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Jean Dominique Pailler

Depuis longtemps gérant d'une entreprise générale de bâtiment dans les Deux Sèvres, (79), Jean-Dominique Pailler a toujours cherché à s'extraire de ce système des caisses de congés. Après trois à quatre ans de bataille, la caisse a mis sa société en redressement judiciaire. Bien que *in boni*, Jean Dominique Pailler ne cache pas son ras-le-bol : pour lui, les petites entreprises paient pour les grosses.

Pascal Pévrier

Chef d'entreprise depuis cinq ans, région de Vannes (56), Pascal Pévrier ne comprend pas pourquoi il n'est pas libre du choix d'adhérer à la caisse de congés ou pas. Revenant un fax-tract l'invitant à rejoindre la lutte contre ces caisses, il a franchi le pas et a appelé. *« J'ai ensuite fait expertiser le coût de la prise en charge des congés par la caisse, puis ne voulant pas céder, j'ai cessé de cotiser. J'ai écrit à un député qui prend très au sérieux notre cas ».*

David Venza

Chef d'entreprise, spécialité maçonnerie, avec 7 salariés dans la région de Nantes (44), David Venza a créé son entreprise en 2000 et tout de suite a été confronté aux assauts de la caisse de congés de Nantes, voulant lui prendre sa liberté d'adhérer ou pas au système. Au tribunal de commerce, *« je suis passé en dernier cette journée-là et j'ai assisté à toutes audiences : plus de la moitié d'entre elles étaient liées à la caisse. Les artisans et petits patrons étaient désemparés, ne savaient plus quoi faire ».* David Venza est conscient qu'aujourd'hui, de nombreux artisans et petits patrons du bâtiment attendent la locomotive qui va les libérer du joug de la caisse de congé.